

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du mercredi 10 avril 2019**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 10 avril

Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :**2 avril 2019**

et qu'elle a été faite le

**2 avril 2019**

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET.

Présents : **Brans** : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, Mme Laure VALENTIN **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvatange** : M. Gérôme FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney** : Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSION **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Montmirey-la-Ville** : M. Christian MIGNOT **Our** : M. Didier VUILLIN **Pagny** : Mme Agnès PASDELOUP

Absents excusés : **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE **Dampierre** : M. Olivier MATHEVON, M. Rémy MARTIN **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Orchamps** : M. Christian RICHARD, M. Denis JEUNET **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Rouffange** : M. Didier TISSOT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian GIROD

Procurations de vote :

*Mandants* : M. Olivier MATHEVON (DAMPIERRE) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS)

*Mandataires* : M Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Que le nombre des membres en  
exercice est de : 44**Présents** : 32**Absents suppléés** : 3**Absents excusés** : 9Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales**Délibération n°  
DCC2019\_04\_078****Objet :**Signature d'une convention cadre  
avec l'Institut Régional du Travail  
Social de Franche-Comté (IRTS)

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE AVEC L'INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE FRANCHE-COMTE (IRTS)

Dans le cadre de leur formation, les étudiants-stagiaires de l'IRTS de Franche-Comté ont des temps de formation pratique au sein des « sites qualifiants ».

Tous les ans, la Communauté de Communes accueillent des étudiants-stagiaires de l'IRTS.

Il convient donc de réactualiser le partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'IRTS afin d'établir une coopération renforcée entre les signataires dans le cadre de leurs missions respectives en faveur de la formation des professionnels de l'intervention sociale et de l'intervention socio-éducative et médico-sociale de Franche-Comté.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur cette convention cadre,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de JURA NORD,  
Gérome FASSET

The image shows a blue ink signature of Gérome FASSET over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FRANCHE-COMTÉ' and 'JURA NORD' around a central emblem.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38  
Contre : 0  
Abstention : 0

## ANNEXE



### CONVENTION CADRE

#### SITE QUALIFIANT

---

La présente convention règle les rapports entre les soussignés :

**L'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté :**  
IRTS de Franche-Comté, 1 rue Alfred de Vigny - CS 52107 - 25051 BESANCON Cedex  
Représenté par Madame Virginie Gresser, Directrice Générale

D'une part,

Et

**L'établissement d'accueil des étudiants/stagiaires en formation pratique :**

Désigné ci-après «site qualifiant»  
Représenté par :

D'autre part,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

#### ARTICLE 1

La présente convention a pour objet d'établir une coopération renforcée entre les signataires dans le cadre de leurs missions respectives en faveur de la formation des professionnels de l'intervention sociale et de l'intervention socio-éducative et médico-sociale de Franche-Comté.

Cette coopération porte sur la mise en œuvre des formations aux diplômes préparés à l'IRTS de Franche-Comté et sur le développement qualitatif de l'alternance intégrative.

#### ARTICLE 2

L'IRTS de Franche-Comté s'engage à :

- désigner un référent institutionnel et un formateur référent chargé du suivi pédagogique de l'étudiant/stagiaire en partenariat avec les référents du site qualifiant,
- organiser des temps de travail avec les référents professionnels,
- soutenir et accompagner la fonction tutorale, notamment en proposant des actions de formation continue,
- proposer un soutien technique et pédagogique à l'élaboration des projets d'accueil des étudiants/stagiaires,
- mettre en œuvre une visite de stage selon les modalités définies par les arrêtés ministériels et le projet pédagogique,
- inviter des représentants des sites qualifiants aux différentes instances pédagogiques et techniques,
- organiser et animer des temps de travail et de concertation avec les sites qualifiants et contribuer à l'animation des réseaux professionnels.



### ARTICLE 3

Le site qualifiant s'engage à :

- désigner un référent professionnel qui accompagne le stagiaire dans son projet de formation professionnelle et dont la qualification est conforme à la réglementation du diplôme préparé,
- définir les compétences spécifiques apportées,
- élaborer un projet d'accueil des étudiants/stagiaires,
- proposer des mises en situation en lien avec les domaines de compétences professionnelles,
- permettre à l'étudiant/stagiaire de s'impliquer dans toutes les activités professionnelles du site qualifiant en lien avec les attendus du stage dans le respect du fonctionnement institutionnel,
- favoriser la participation des référents du site qualifiant aux différentes instances pédagogiques et techniques de l'IRTS de Franche-Comté (enseignements, sélection, coordination, certification...).

### ARTICLE 4

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans suite à laquelle un temps d'évaluation des modalités de collaboration aura lieu avant de procéder au renouvellement de ladite convention cadre Site Qualifiant.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Pour l'IRTS de Franche-Comté,  
Virginie GRESSER, Directrice Générale

Pour le site qualifiant,  
(cachet, signature)



Liste des formations concernées par la Convention Cadre relative aux sites qualifiants :

- Niveau V :
  - DEAES (Accompagnant Éducatif et Social)
- Niveau IV :
  - DEME (Moniteur Éducateur), DETISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale)
- Niveau II grade Licence :
  - DEASS (Assistant de Service Social), DECESF (Conseiller en Économie Sociale Familiale), DEEJE (Éducateur de Jeunes Enfants), DEES (Éducateur Spécialisé), DEETS (Éducateur Technique Spécialisé)
- Niveau II :
  - CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale), DEMF (Médiateur Familial)
- Niveau I :
  - DEIS (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale), CAFDES (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale)